

11-REVENUS

En 2008, la moitié des Calédoniens ont un **niveau de vie** inférieur à 144 000 FCFP par mois et par personne. Cette moitié de la population concentre seulement 21% du total des revenus. Cela montre de grandes inégalités au sein de la population. Ainsi, en 2008 le niveau de vie des plus riches est 7,9 fois supérieur au niveau de vie des plus modestes. Les inégalités entre Calédoniens sont plus fortes qu'en métropole où le **rapport inter-décile** s'élève à 3,6.

Ces inégalités s'observent au sein de chaque province. Plus riche, la province Sud est toutefois plus égalitaire que les deux autres provinces. Son rapport inter-décile s'élève à 6,4 contre 7,0 pour le Nord et 9,3 pour les îles Loyauté.

Les **prestations sociales** et l'autoproduction réduisent les inégalités. En effet, si l'on supprimait l'un de ces deux revenus aux plus modestes, l'écart entre leur niveau de vie et celui des plus aisés passerait de 7,9 à 9,7. Les prestations sociales constituent le quart du revenu total des plus modestes (D1).

Aux îles Loyauté, les ressources non monétaires, et plus encore les prestations sociales, modèrent les inégalités. Sans les premières, le rapport inter-décile augmenterait de 9,3 à 13,2. Mais les ressources sociales diminuent les inégalités encore plus fortement. Sans elles, le rapport inter-décile bondirait à 21,8. Pour la moitié la moins aisée de la population des îles Loyauté, les ressources se composent à 28% de prestations sociales. Cette proportion monte à 59% pour les plus modestes d'entre eux (D1). L'attribution notamment de l'allocation aux personnes âgées et du revenu pour l'insertion des Loyauté (RIL) explique cette importance.

En province Nord, ce sont les ressources non monétaires qui réduisent le plus les inégalités. Le rapport inter-décile passerait de 7,0 à 12,5 sans les ressources issues de l'autoproduction et les cadeaux reçus. Ces ressources apportent un complément alimentaire et alimentent les échanges et la solidarité familiale, tribale et clanique.

En Province Sud, le non-monétaire réduit très peu les inégalités, car il concerne autant le haut que le bas de l'échelle des revenus. En revanche, sans prestations sociales, les inégalités se creuseraient. Le rapport inter-décile s'élèverait de 6,4 à 7,3.

En 2008, 17% des ménages peuvent être considérés comme pauvres. Ils vivent sous le **seuil de pauvreté** relatif évalué à 72 000 FCFP par mois et par UC. Cela représente 53 000 personnes dont un tiers de moins de 14 ans.

► **Niveau de vie.** Il est égal aux ressources totales (voir 11.2) du ménage divisées par le nombre d'unité de consommation. Le niveau de vie permet de tenir compte de la taille et de la composition du ménage, des phénomènes de redistribution et des économies d'échelle réalisées en habitant à plusieurs dans un même logement.

Les unités de consommation (UC) sont définies à l'aide de l'échelle d'équivalence OCDE qui attribue un poids à chaque membre du ménage : 1 UC au premier adulte, 0,5 UC aux autres adultes âgés de 14 ans et plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

La distribution des niveaux de vie est partagée en dix parties égales, les déciles. Les limites de déciles correspondent aux valeurs du niveau de vie séparant ces groupes. Le premier décile (D1) correspond à la valeur du niveau de vie en-deçà de laquelle se situe 10% de la population. Le dernier décile (D9) est la valeur du niveau de vie au-dessus de laquelle vivent 10% des individus. Dans le texte, D1 correspond aux individus les plus modestes et D9 aux individus les plus riches.

La médiane, ou niveau de vie médian, est la valeur du niveau de vie qui partage la population en deux : 50% des individus vivent en dessous de ce niveau de vie et 50% au dessus. En 2008, le niveau de vie médian est de 144 000 FCFP par mois et par UC. À titre de comparaison, le SMG (voir 11.5) s'élevait à 123 000 FCFP par mois à cette période.

► **Rapport inter-décile.** Indicateur classique de la mesure des inégalités, le rapport inter-décile (D9/D1) met en évidence l'écart entre le revenu plancher des 10% les plus riches (D9) et le revenu plafond des 10% les plus modestes (D1).

► **Prestations sociales.** Elles couvrent les allocations (familiale, postnatale, d'éducation, de rentrée, sociale), les aides aux personnes âgées ou handicapées, les aides à l'enfant, et les aides financières. Elles constituent, avec les pensions de retraite, et les pensions alimentaires, les revenus sociaux mentionnés au 11.1.

► **Seuil de pauvreté.** Par convention, il est égal à 50% du niveau de vie médian. En 2008, il s'élève à 72 000 FCFP/mois/UC.

SOURCE [1] ISEE, Enquêtes Budget Consommation des Ménages 1991 et 2008.

VOIR AUSSI

Synthèse n°11 – Budget Consommation des ménages 2008 / 2 – ISEE, 2009

Synthèse n°16 – Budget Consommation des ménages 2008 / 5 – ISEE, 2010

Synthèse n°18 – Budget Consommation des ménages 2008 / 6 – ISEE, 2010

Synthèse n°23 - Budget Consommation des ménages 2008 / 7 – ISEE, 2012

Résultats BCM : www.isee.nc